



COVID-19, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ACCOMPAGNEMENT

Lancement du Fonds Résilience Ile-de-France

TPE, micro-entreprises, associations,...

vous n'avez pas ou plus accès au financement bancaire ?

Pour vous aider à redémarrer votre activité, bénéficiez du Fonds Résilience : une avance remboursable

Publié le 23 juin 2020

Qu'est-ce que le fonds Résilience ?

En cette période de crise sanitaire, le Grand-Orly Seine Bièvre, aux côtés de la Région Île-de-France, de la Banque des Territoires et des collectivités territoriales franciliennes ont mis en place une nouvelle aide financière de 100 millions d'euros : le fonds Résilience Ile-de-France. Il est mobilisable sous forme **d'une avance remboursable** exceptionnelle.

Ils souhaitent ainsi soutenir la relance de l'activité des TPE/PME en apportant une **solution de financement des coûts liés aux adaptations indispensables à la reprise et au maintien de l'activité** (investissements matériels et immatériels pour répondre à la nouvelle donne sanitaire, réapprovisionnement...).

Pour qui ?

- > Les **entreprises** de la Région Ile-de-France de **0 à 20 salariés**, confrontées à un **refus de prêt total ou partiel**, tous statuts juridiques, et tous secteurs d'activité,
- > Les **structures de l'Economie Sociale et Solidaire**, ayant au moins un **salarié** et développant des **activités à caractère économique**.

Quel montant ?

Le fonds est mobilisable sous forme d'avance remboursable, de **3 000 € à 100 000 €** :

- > à taux zéro, sans garantie,
- > sur une durée maximale de 6 ans,
- > avec un différé de remboursement d'une durée maximale de 2 ans.

Les montants alloués varient **en fonction de la taille et des besoins** de l'entreprise.

Comment en bénéficier ?

LES 5 ÉTAPES POUR DEMANDER UNE AVANCE REBOURSABLE

1. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME



2. DÉPÔT EN LIGNE DE VOTRE DEMANDE



3. Étude de votre dossier



Instruction par un chargé d'affaire et avis par des experts locaux.

4. NOTIFICATION DE LA DÉCISION



5. DÉBLOCAGE DES FONDS APRÈS SIGNATURE DU CONTRAT D'AVANCE REBOURSABLE



Faites votre demande en ligne via ce lien

Les candidatures devront être déposées au plus tard le **31 octobre 2020**.

Sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre, 5 opérateurs seront chargés de l'instruction : VMAPI, Initiative Essonne, France Active 77-91, Réseau Entreprendre 94, et l'Adie.

Pour en savoir plus

Un webinaire

Les experts du territoire Grand-Orly Seine Bièvre présenteront le fonds et répondront aux questions des entreprises du territoire lors d'un webinaire animé par VMAPI et le Réseau entreprendre Val de Marne, le 23 juin à 14h. Inscrivez-vous !

Le guide du Grand-Orly Seine Bièvre

Vous retrouverez des informations complémentaires en page 11 du [guide du Grand-Orly Seine Bièvre](#).

À destination des employeurs du territoire, ce guide rassemble l'ensemble des informations : cellules d'urgence, mesures et aides à mobiliser, liens utiles, en cette période de crise sanitaire. Il est mis à jour quotidiennement (pensez à cliquer sur CTRL + F5 pour l'actualiser).

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ LIÉE AU COVID-19



COVID-19, DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

**COVID-19 : Guide des
mesures et aides
mobilisables**



COVID-19, DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

**Grand-Orly Seine Bièvre,
très engagé pour l'industrie,
propose la création d'une
cellule régionale à la
relocalisation**



COVID-19, DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

**Grand-Orly Seine Bièvre se
mobilise pour soutenir ses
entreprises et associations**



→S'ABONNER

→ TOUTES LES ACTUALITÉS



TOUS NOS SITES

Choisir le site.



TOUTES NOS APPLICATIONS

Choisir l'application.



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aéroport
Cedex

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser